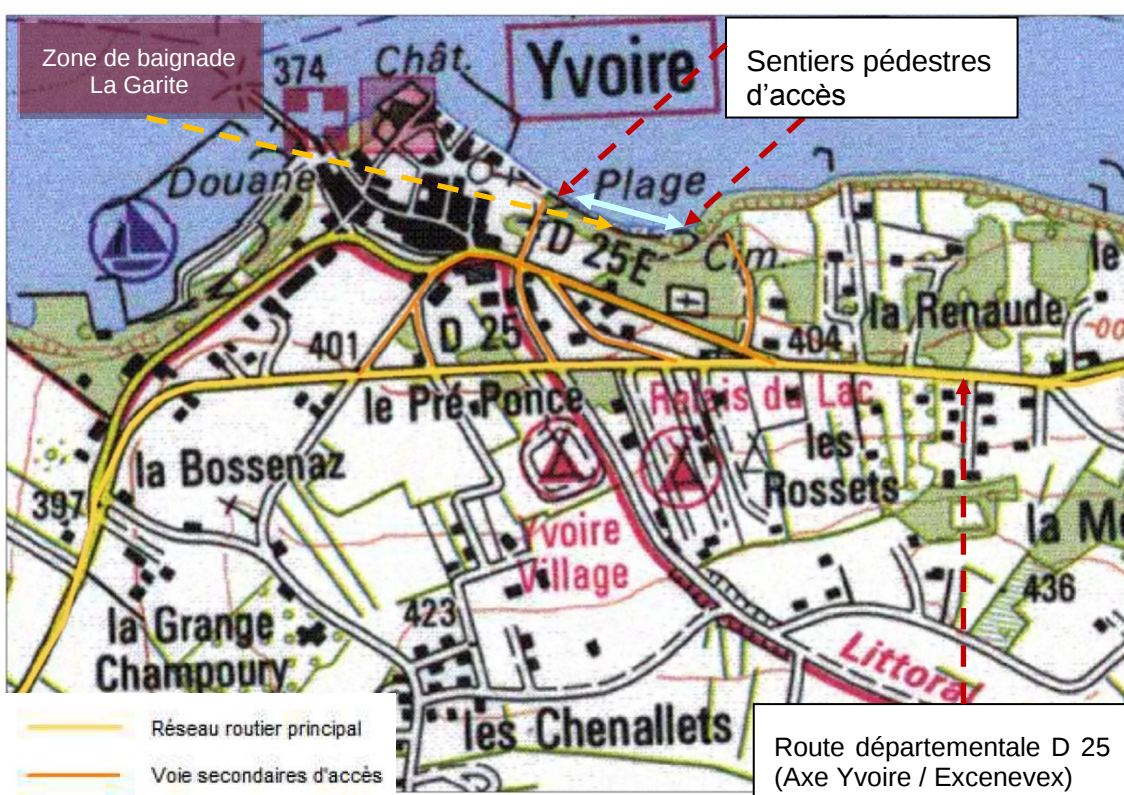
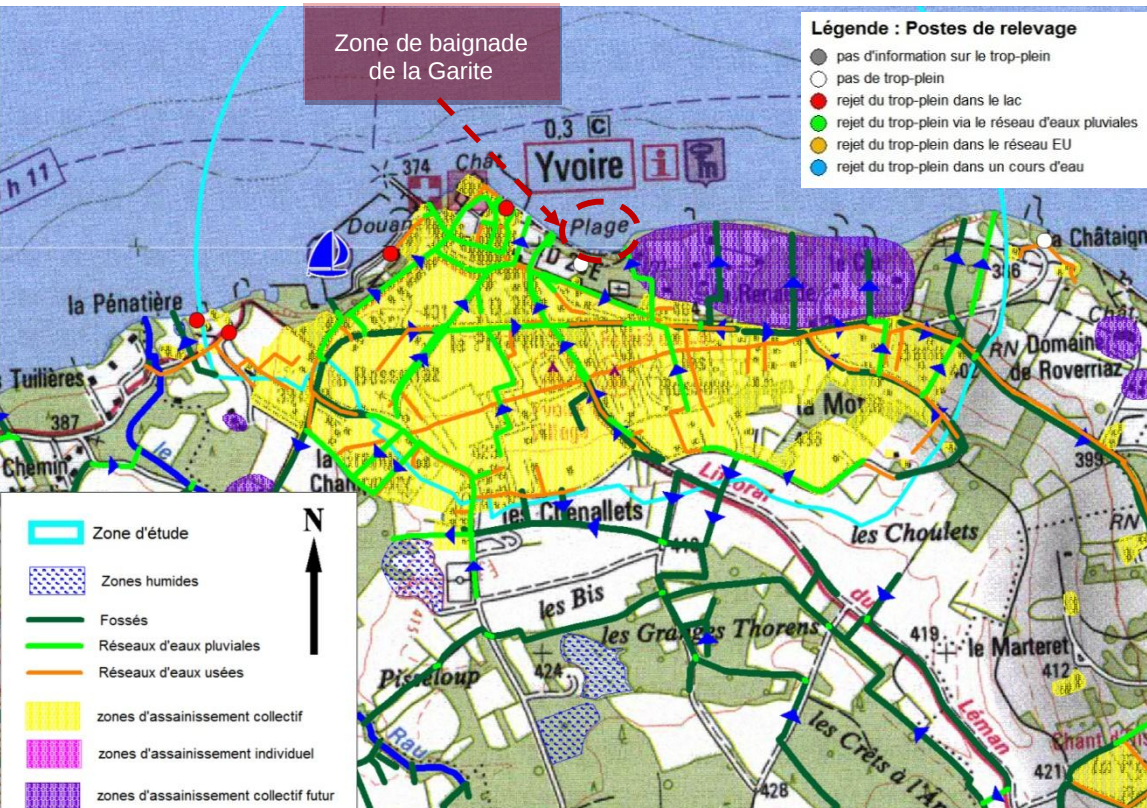


		FICHE DE SYNTHESE : Profil de type 1 de la zone de baignade de LA GARITE / commune d'Yvoire			
		Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en août 2011			
Caractéristiques du site		Localisation de la zone de baignade et description de son contexte			
Nom de la zone baignade (ZB) : LA GARITE Nom du plan d'eau : Lac Léman Commune : Yvoire Département : Haute-Savoie (74) Région : Rhône-Alpes Alimentation du plan d'eau : Le Rhône et autres affluents. Aucun cours d'eau n'influence directement la zone de baignade. Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade : - Ski nautique, - Planche à voile, - Nautisme : bateaux motorisés, voile, - Rame traditionnelle, Aviron, - Pêche, - Tourisme (site naturel et historique) : promenade, visites Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : Maire d'Yvoire Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : Personnel de la commune d'Yvoire 		 Zone de baignade La Garite Sentiers pédestres d'accès Route départementale D 25 (Axe Yvoire / Excenevex)  Zone de baignade de La Garite Port des Pêcheurs Jardin public Zone de baignade Habitats privés Zone baignade (sur 100 m)			
Période d'ouverture et fréquentation		Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade			
accès public au lac libre et gratuit toute l'année : - Durée de la saison de baignade : mai – septembre - Fréquentation moyenne : 100 personnes environ / j - Période de forte affluence : week-end d'été - Fréquentation maximale : + 100 personnes environ / jour - Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une dizaine environ ou plus Baignade : NON SURVEILLEE et NON AMENAGEE		 Zone de baignade de la Garite Légende : Postes de relevage - pas d'information sur le trop-plein - pas de trop-plein - rejet du trop-plein dans le lac - rejet du trop-plein via le réseau d'eaux pluviales - rejet du trop-plein dans le réseau EU - rejet du trop-plein dans un cours d'eau Zone d'étude Zones humides Fossés Réseaux d'eaux pluviales Réseaux d'eaux usées zones d'assainissement collectif zones d'assainissement individuel zones d'assainissement collectif futur			
Historique de la qualité de l'eau de baignade					
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années					
Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	5A	5B	5B	5A	5A
A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité moyenne C : Eau pouvant être momentanément polluée D : Eau de mauvaise qualité (Classement directive 76/160/CEE)					
Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) : Aucun épisode de pollution recensé ces dernières années					

Le profil de la zone de baignade, comprenant les risques de pollution et les mesures de gestion, est consultable en mairie et sur le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade de LA GARITE / commune d'Yvoire								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D' ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLENCHEMENT DE L'ALERTE	TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE D'YVOIRE		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions potentielles	Zones à assainissement autonome non-conformes : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Développement des compétences de SPANC ⇒ Inventaire des installations autonomes ANC ⇒ Raccordement prévu par zonage au réseau collectif du secteur : Petite Châtaignière, Le Clu (CCBC) + (hors zone d'étude : domaine de Rovorée) ⇒ Secteur la Renaude raccordé au collectif en 2011	⇒ Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC (CCBC) ⇒ Réalisation ou mise à jour des zonages et des schémas directeurs d'assainissement : avec étude d'aptitude des sols pour les filières d'ANC ⇒ Incitation à la mise en conformité et à l'entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange) Ou ⇒ Raccordement au réseau collectif selon zonage et schéma directeur d'assainissement
	Mauvais branchements à l'assainissement collectif / dysfonctionnements des bacs à graisses : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Entretien des réseaux, contrôles des branchements particuliers et résolution des dysfonctionnements ponctuels (CCBC) ⇒ Travaux de réhabilitation (CCBC) ⇒ Curage des réseaux d'assainissement saturés par des graisses provenant des restaurants	⇒ Renouvellement des réseaux si nécessaire ⇒ Sensibilisation des restaurateurs aux bonnes pratiques d'évacuation et de prétraitement des eaux chargées en graisses : vidange avant surcharge et entretien ⇒ Localiser les problèmes ponctuels liés aux bacs à graisses et réaliser des travaux de réhabilitation et mise aux normes
	Activités portuaires : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures et autres (bactériologique, ...): Risque faible	-	-	-	-	⇒ Amarrage réglementé	⇒ Rappel des consignes et incitation par un affichage à vidanger ces eaux dans les équipements prévus dans certains autres ports (port de Plaisance ...) ⇒ Sensibilisation des usagers au respect du milieu (vidange eaux grises, eaux noires, hydrocarbures interdite ...)

	Rejets d'eaux pluviales directs dans la zone de baignade (réseaux parking + rue de la Ruaz et fossé à l'est) : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux fossés ou réseaux d'eaux pluviales ⇒ Des décanteurs à hydrocarbures ont déjà été installés au niveau du parking des « Bouchets » ⇒ Le fossé à l'est permet de freiner les transferts (épuration, rétention, infiltration) ⇒ Un curage par an des décanteurs est réalisé ⇒ Développer un partenariat avec le SIEM permettant de gérer l'autosurveillance de la qualité des eaux et de mettre en valeur les liens entre la qualité des eaux de baignade et celle des eaux potables	⇒ Sensibilisation les employés communaux et les particuliers aux bonnes pratiques d'usage des pesticides et fertilisants : Maîtrise de l'apport des engrais et des traitements ⇒ Eviter de rincer les outils d'entretien dans les fossés et réseaux d'eaux pluviales aboutissant sur ou à proximité de la zone de baignade ⇒ Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers ⇒ Etudier le sous-dimensionnement du réseau de 300 mm et si nécessaire prévoir une opération permettant d'éviter des risques de lessivage des polluants jusque sur la zone de baignade en cas de surcharge ou d'incident et prolonger la canalisation plus au large si travaux de renouvellement
	Poste de relevage du port des Pêcheurs (fonctionnement TP) : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein du poste de relevage	Personnel du SERTE	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention du SERTE sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Surveillance des postes de relevage par le SERTE (intervention en cas d'incident technique) ⇒ Entretien réseaux collectifs et contrôles des branchements par la CCBC ⇒ Développer un partenariat avec le SIEM permettant de gérer l'autosurveillance de la qualité des eaux et de mettre en valeur les liens entre la qualité des eaux de baignade et celle des eaux potables	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements du poste de relevage ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux
	Fonctionnement des TP des autres postes de relevage (poste port de Plaisance et la Tuilière) : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein d'un poste de relevage	Personnel du SERTE	⇒ Intervention de la CCBC sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Suspension momentanée de la baignade en fonction des seuils bactériologiques, si nécessaire	⇒ Surveillance des postes de relevage par le SERTE (intervention en cas d'incident technique) ⇒ Entretien réseaux collectifs et contrôles des branchements par la CCBC	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements du poste de relevage ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux

	Rejets d'eaux pluviales : réseaux, fossés et ruissellements des voiries (hors zone de baignade : rejet au niveau du port des Pêcheurs ou « Renaude ») : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants , matière organique : Risque très faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux réseaux hydrographiques ⇒ Développement ou préservation des bandes herbeuses au bord des fossés ⇒ Sensibilisation des habitants, commerçants et restaurateurs à des pratiques appropriées de nettoyage des caniveaux et poubelles afin d'éviter que ces eaux chargées en détergents ou polluants organiques ne se retrouvent directement au lac ⇒ Investigations à approfondir sur le rejet du Port des Pêcheurs (mousses constatées...)	⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Diagnostic du rejet de « l'aqueduc » passant au niveau du jardin public sous l'église et étudier la Diagnostic du rejet de « l'aqueduc » passant au niveau du jardin public sous l'église et étudier la possibilité de réaliser un décanteur ou techniques alternatives (noue paysagère) si nécessaire lors de travaux de rénovation
Pollutions accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	Observation visuelle, olfactive et appréciation des paramètres physiques Paramètres microbiologiques Seuils d'alerte : Mise en évidence d'une situation inhabituelle : présence d'éléments indésirables	Personnel de la commune d'Yvoire	⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution	⇒ En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Entretien régulier ⇒ Réglementation prévue ⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	
	Déversements d'hydrocarbures : Pollution temporaire	Pollutions aux hydrocarbures Risque très faible	Huiles minérales Seuils d'alerte : Présence de substances suspectes		⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune ou par le SDIS 74 en cas de pollution	⇒ Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	